

## République tchèque

En 2015, environ 35 000 immigrés sont arrivés en République tchèque, soit une baisse de 16 % par rapport aux 42 000 recensés en 2014. Le nombre d'émigrés était de 19 000 environ (ressortissants tchèques compris). Ainsi, le solde migratoire de la République tchèque était positif en 2015 (+16 000), mais en baisse de 27 % par rapport à 2014 (+22 000). À la fin de l'année 2015, 465 000 étrangers, dont 20 % environ de ressortissants ukrainiens, étaient des résidents en situation régulière. Si le nombre de migrants titulaires d'un visa temporaire était en baisse depuis 2012, une légère augmentation de 3 % a été observée en 2015, le nombre total de migrants titulaires d'un permis de séjour temporaire dans le pays atteignant 205 000 en fin d'année.

Comme les années précédentes, les migrants nouvellement arrivés en 2015 étaient essentiellement originaires de l'Europe de l'Est, notamment de la République slovaque (6 700), de l'Ukraine (5 500) et de la Russie (2 800). Environ 55 % des immigrés arrivés en 2015 étaient des hommes.

Quelque 14 000 demandes de visas long séjour (pour des séjours supérieurs à 90 jours) ont été déposées en 2015, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2014. Près de 25 % de ces demandes émanaient de ressortissants américains, russes ou ukrainiens. Près de 70 % étaient déposées à des fins de poursuite d'études ou d'autres activités éducatives ; 17 % étaient des demandes de regroupement familial. Ces dix dernières années, la République tchèque a connu une forte hausse du nombre d'étudiants étrangers, qui est passé de 13 100 en 2003 à 42 200 en 2015. Environ 65 % des étudiants étrangers inscrits dans les universités tchèques étaient des ressortissants de l'Union européenne. Comme les années précédentes, les ressortissants slovaques constituaient le groupe le plus important (22 200 individus en 2015).

En 2015, les demandes d'autorisation de séjour de longue durée se sont multipliées : 8 200 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié étaient des demandes de « carte d'employé », un document unique créé pour les ressortissants de pays tiers en 2014, qui remplace les visas de travail pour les séjours supérieurs à trois mois. En 2015, 407 000 ressortissants étrangers occupaient un emploi (salarié ou non), ce qui représentait 8 % de la population active.

L'émigration des ressortissants tchèques a augmenté en 2015. Alors qu'en 2014, le premier groupe à quitter le pays était les Ukrainiens, en 2015, les émigrés étaient essentiellement des Tchèques (3 900); venaient ensuite les Ukrainiens (3 200) et les Russes (2 100).

En 2015, la République tchèque a connu une légère augmentation des demandes d'asile (1 500 contre 1 200 en 2014). Dans 70 cas, la demande d'asile a été acceptée et 400 autres personnes ont bénéficié d'une protection subsidiaire. De même qu'en 2014, l'Ukraine était le principal pays d'origine des demandeurs d'asile (700 déposants), suivie de la Syrie (130) et de Cuba (130). Le nombre de demandes de

ressortissants cubains a nettement augmenté par rapport à 2014 (40 demandes). En 2015, 68 % des déposants étaient des hommes et 18 % environ étaient des mineurs. Cent-cinquante enfants, principalement âgés de 16 à 18 ans, ont été identifiés comme mineurs non accompagnés (contre 23 en 2014). Toutefois, dix seulement ont déposé une demande d'asile en 2015.

En 2015, la Loi relative au séjour des ressortissants étrangers a été modifiée ; elle est entrée en vigueur en décembre 2015. Elle prolonge la validité des visas long séjour jusqu'à un an et repousse l'échéance des dépôts de demande d'autorisation de séjour de longue durée. En outre, elle précise qui entre dans la catégorie des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne et définit de nouvelles exigences afférentes au passage de l'examen visant à évaluer la connaissance de la langue tchèque. En outre, une série de modifications apportées au droit d'asile sont entrées en vigueur en janvier 2016 ; ces modifications mettent l'accent sur les mesures d'intégration dans le domaine du logement, de l'emploi et de l'apprentissage de la langue. De plus, une liste de pays d'origine sûrs a été créée.

En 2015, le ministère de l'Intérieur a également lancé un site internet spécialement dédié aux migrations ainsi qu'un nouveau portail d'information à l'intention des immigrés. En outre, un Groupe d'information sur les migrations a été mis en place pour améliorer la communication avec le public sur les questions de migration et d'intégration.

En novembre 2015, un nouveau projet pilote relatif aux migrations de travail, dédié aux travailleurs ukrainiens hautement qualifiés, appelé « Procédures spéciales applicables aux travailleurs hautement qualifiés d'Ukraine », a été lancé. Ce projet pilote donne aux participants un accès prioritaire aux ambassades lors de la demande de la « carte d'employé ». Il est actuellement plafonné à 500 migrants par an. En mai 2016, le projet a fait l'objet d'un remaniement visant à modifier l'admissibilité des employeurs. Les employeurs qui recrutent dans le cadre de ce programme doivent verser le salaire moyen qui prévaut dans la profession et le bassin d'emploi concernés, au lieu de 1.5 fois le salaire moyen national. La taille minimale des entreprises admises à participer au projet pilote a été abaissée à trois salariés. En août 2016, un projet similaire, appelé « Traitement spécial applicable aux travailleurs qualifiés d'Ukraine », a été lancé, avec une capacité de 3 800 travailleurs spécialisés par an. En raison de l'engouement suscité par ce projet, la capacité a été relevée en février 2017. En outre, à la suite de la transposition de la directive 2014/66/UE, une nouvelle carte de transferts intra-entreprises a été créée, laquelle réunit le permis de travail et l'autorisation de séjour dans un seul et même document.

### Pour en savoir plus

[www.mvcr.cz](http://www.mvcr.cz)

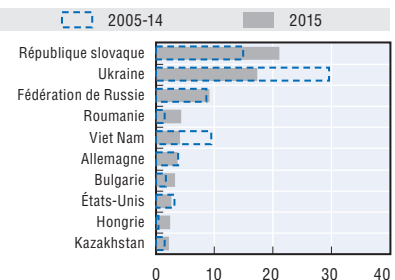
[www.emncz.eu](http://www.emncz.eu)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants


RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2014	2015	Moyenne		Milliers
					2005-09	2010-14	2015
<b>Définition nationale</b>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	5.7	2.7	3.7	3.0	6.6	2.7	31.6
Sorties	2.1	1.2	1.5	1.4	1.6	1.4	15.0
<b>Entrées d'étrangers par catégorie</b>							
	Milliers		Distribution (%)				
<b>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</b>							
	2014	2015	2014	2015			
Travail	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..			
Total	38.5	31.6	..	..			
<b>Migrations temporaires</b>							
	2010	2014	2015	Moyenne 2010-14			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	1.4	2.5	5.5	1.8			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Niveau 2015
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	1 250
<b>Composantes de la croissance de la population</b>							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Milliers 2015
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.4	2.4	2.5	1.5	5.1	1.5	15.6
Accroissement naturel	-0.6	1.0	0.4	0.0	0.6	0.3	-0.4
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	1.4	2.1	1.5	4.5	1.2	16.0
<b>Effectifs de migrants</b>							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Milliers 2015
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	5.1	6.3	7.2	7.3	5.9	6.9	770
Population étrangère	2.7	4.0	4.3	4.4	3.6	4.1	465
<b>Naturalisations</b>							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Niveau 2015
<i>En % de la population étrangère</i>	1.0	0.3	1.2	1.1	0.7	0.6	4 925
<b>Résultats sur le marché du travail</b>							
	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	
<b>Emploi / population (%)</b>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.4	73.4	76.8	77.7	74.2	75.0	
Hommes nés à l'étranger	71.0	79.1	84.1	82.9	74.2	81.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	56.4	56.3	60.7	62.5	57.0	58.4	
Femmes nées à l'étranger	51.3	56.2	59.5	59.3	54.6	57.4	
<b>Taux de chômage (% de la population active)</b>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.4	6.5	5.2	4.3	5.2	5.9	
Hommes nés à l'étranger	9.6	5.6	5.7	5.3	7.6	6.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	8.5	7.4	6.1	7.7	8.1	
Femmes nées à l'étranger	15.8	9.5	8.8	8.8	12.3	9.3	

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933520553>



Extrait de :  
**International Migration Outlook 2017**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2017-en](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2017), « République tchèque », dans *International Migration Outlook 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2017-13-fr](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-13-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).